

# **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY**

En date du 13 avril 2016

**Présents :** Mesdames et Messieurs CAMACHO Philippe, LECLERCQ Gérard, GOURLÉ Annie, MARTELL Bernard, COMBES Mireille, DELAHAYE Daniel, HUARD Patrick, QUÉVREUX Alain, BERTHELOT Claude, LÉGER Sylvie, CORDELETTE Edith, REDON Hélène, ROY Thierry, LEDOUX Sylvie, SERYLO Véronique.

M. BERTHELOT Claude assisté de Mme ROUYER Marie-Laure secrétaire de mairie, a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée :

- l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « convocation aux assemblées : autorisation de transmission des convocations sous forme dématérialisée ».
- le retrait d'un point à l'ordre du jour : « demande de subvention au titre du FDS », en effet, des éléments étant manquants pour la constitution du dossier, ce point sera revu lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

- Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, a adhéré à la société SPL Xdémat. Grâce à cette adhésion, il est maintenant possible d'adresser les convocations aux conseillers municipaux par voie dématérialisée. Chaque conseiller est invité à faire connaître sa décision en complétant et signant l'autorisation remise en préambule. Le Conseil Municipal **a accepté à la majorité**, de recevoir les convocations par voie dématérialisée.

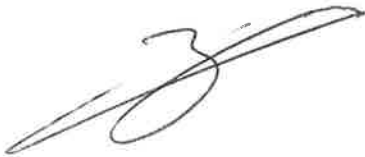
Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

- **Voté à l'unanimité** le compte de gestion et le compte administratif 2015 laissant apparaître un excédent de 254 552.45 euros.
- **Voté à l'unanimité** l'affectation des résultats.
- **Décidé à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants : Taxe d'habitation : 14,90 %. Taxe sur le foncier bâti : 15,87 %. Taxe sur le foncier non bâti : 40,48 %. Ce choix étant dû au fait des économies d'énergie réalisées par l'extinction de l'éclairage public.
- **Voté à l'unanimité** le Budget Primitif 2016 tel que présenté par Madame Annie GOURLÉ (maire adjoint chargé des finances) et s'équilibrant à la somme de 909 269.45 € en section de fonctionnement et à la somme de 427 245.17 € en investissement.
- **Fixé à l'unanimité**, la durée d'amortissement à 15 ans pour les biens suivants : « enfouissement réseaux EP/FT Tranche 2 (n° d'inventaire : 581) ».
- **Accepté à l'unanimité**, la rénovation de 3 Eclairages Publics (2 impasse Edmond Lolliot et 1 rue des Hardrets) et a accepté de verser à l'USEDA, la contribution financière découlant de ce projet.
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle à l'assemblée que l'éclairage public est un service destiné à assurer la sécurité et le confort des usagers sur le domaine public. Cet éclairage a pendant longtemps été vécu comme un signe de modernité et de développement. Ces 20 dernières années ont ainsi vu une forte augmentation du nombre des installations. Aujourd'hui, face à l'évolution progressive des consommations et des coûts associés ainsi qu'à une prise en compte accrue des nuisances lumineuses, il convient de mettre en place l'extinction de nuit de l'éclairage public. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a **décidé à l'unanimité** d'appliquer l'extinction de nuit comme suit et à partir du 2 mai 2016 :
  - Programme hebdomadaire : de 23h00 à 05h00
  - Week-end : de 24h00 à 05h00
  - Extinction totale : du 2 mai au 13 juillet
  - Dates éclairage toute la nuit : fête patronale en juin (5 nuits du jeudi au lundi inclus), 24 au 25 décembre (2 nuits), 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier (2 nuits).

- **Fixé à l'unanimité**, la redevance d'occupation du domaine public annuelle pour les commerces ambulants à 650 euros pour une installation hebdomadaire, et à 153 euros pour une installation mensuelle.
- **Décidé à l'unanimité** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation d'un cheminement piétonnier de sécurité rue des Blancs Murs (RD 914) respectant les normes PMR (Personne à Mobilité Réduite), **demandé** une dérogation pour la réalisation des travaux par anticipation.
- **Approuvé à l'unanimité** la convention de groupement de commande pour le balayage mécanisé des caniveaux, **désigné** les représentants de la Commission d'appel d'offres comme suit : Monsieur Gérard LECLERCQ, titulaire et Monsieur Philippe CAMACHO, suppléant.

Pour extrait certifié conforme, le mardi 19 avril 2016,

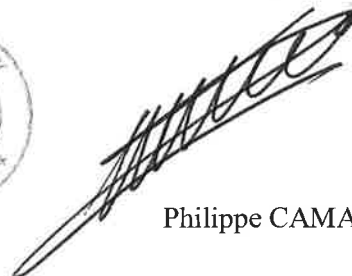
Le Secrétaire de séance,



Claude BERTHELOT



Le Maire,



Philippe CAMACHO